
ADDENDUM

PROGRAMME CONJOINT D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE MARADI

« Approche Communes de Convergence »



2015-2016



Page de couverture

Intitulé du programme: Addendum au Programme conjoint d'appui au développement de la région de Maradi.

Objectif de l'Addendum : Sur la base de l'accord conclu avec le Luxembourg, financer les activités s'inscrivant dans la suite du Programme conjoint d'appui au développement de la région de Maradi à travers « l'approche communes de convergence ».

Effets UNDAF/Effet(s) du programme :

1. D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblés augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique
2. D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/ catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire

<p>Titre du programme : Programme conjoint d'appui au développement de la région de Maradi</p> <p>Durée du programme : 1er Janvier 2011 - 31 décembre 2016</p> <p>Option(s) de gestion des fonds : Parallèle</p>	<p>Montant estimatif du budget</p> <p>Ressources allouées : 8 885 062 (USD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Autres ressources (Agences) : <ul style="list-style-type: none"> • FAO: 809 276 (USD) • OMS: 700 (USD) • PAM: 1 822 604 (USD) • PNUD: 158 030 (USD) • UNCDF: 75 500 (USD) • UNFPA: 503 152 (USD) • UNICEF: 2 810 800 (USD) ➤ Luxembourg : 2 705 000 USD
---	---



République du Niger



Système des Nations Unies

Page de signature



M. Amadou Boubacar CISSE

Ministre d'Etat, Ministre du Plan, du développement communautaire et de l'aménagement du territoire

M. Fodé NDIAYE

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies



F. Chy



GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Coopération luxembourgeoise

M. Georges TERNES

Chargé d'affaires

Ambassade du Grand-duché de Luxembourg



 M. Amadou Ouattara Représentant a.i. de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	 Organisation mondiale de la Santé M. Pana Assimawé Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé au Niger(OMS)
 M. Benoit Thiry Représentant et Directeur Pays du Programme Alimentaire Mondial	 M. Fodé Ndiaye Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement
 Mme Judith Karl Secrétaire Exécutif	 Mme Monique Clesca Représentante du Fonds des Nations Unies pour la Population
 Mme Viviane Van Steirteghem Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance(UNICEF)	 Mme Joséphine Odéra Directrice Régionale ONU-FEMMES



Résumé exécutif

L'appui conjoint du système des Nations Unies au Renforcement de la résilience dans la Région de Maradi à travers l'approche Communes de Convergence s'inscrit dans la suite du programme conjoint Maradi. En effet, tenant compte de la persistance des défis dans la région de Maradi et à la faveur de la formulation de l'UNDAF 2014-2018, l'Equipe de Pays des Nations Unies a choisi de poursuivre ses interventions dans la région de Maradi selon une approche innovante dite « communes de convergence ». Cet appui conjoint du système des Nations Unies dans les communes de convergence ciblées, vise à : i) augmenter la résilience des communautés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique; ii) renforcer les systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/ catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire; iii) accroître l'utilisation des services sociaux de base incluant les systèmes de protection sociale et de maîtrise de la croissance démographique; et iv) le renforcement des mécanismes de consolidation de la paix.

Le système des Nations Unies se propose ainsi, en fonction des avantages comparatifs des agences impliquées et sur la base des planifications conjointes, inclusives et participatives des communes de convergence ciblées, d'y investir les ressources mobilisées auprès du Luxembourg, soit 2.705.000 USD. Les agences appuyant cette initiative novatrice sont : la FAO, le PAM, l'UNCDF, le PNUD, l'OMS, l'ONU-Femmes, l'UNFPA et l'UNICEF.

Cet appui conjoint du SNU aux communes de convergences ciblées se fera sous le leadership de l'Initiative 3N qui assume la coordination globale de la mise en œuvre de l'approche des communes de convergence au niveau national. Au niveau des communes, un cadre de concertation regroupant les services techniques locaux, les VNU nationaux, les appelés du service civique, les coordonnateurs régionaux 3N et les facilitateurs REACH est mis en place en vue d'assurer la planification, le suivi et évaluation et la reddition des comptes.

En vue de gérer les ressources mobilisées, l'Equipe de Pays utilisera le dispositif mis en place par le système des Nations Unies, notamment, le Multi-partner trust Fund (MPTF) sur la base d'une gestion parallèle des ressources et des MoU déjà conclus entre les agences et le MPTF. Ce dernier assurera la gestion fiduciaire et la reddition des comptes au Luxembourg.



Table des matières

I. Introduction

II. Contexte et Analyse de la situation

III. Stratégie et cadre des Résultats

3.1.1. Stratégie de mise en œuvre du nouveau programme

3.1.2. Les communes de Convergence retenues

3.1.3. Cadre des résultats

IV. Coordination et mécanismes de gestion du programme

4.1. Mécanismes de coordination

4.2. Suivi - Evaluation et Rapportage

4.3. Arrangements de Gestion

V. Partenariat et Budget

5.1. Partenariat

5.2. Budget



I. Introduction

Le PCM est né de la volonté de l'Etat du Niger, des agences des Nations Unies dont le FIDA, des partenaires bilatéraux (Belgique, AFD) de mettre en place un dispositif de coordination permettant de renforcer la synergie et la cohérence des interventions dans la région de Maradi. En effet, cette région est particulièrement vulnérable avec des indicateurs de développement très bas.

Le PCM a été signé en 2011 entre le gouvernement du Niger, le Luxembourg et les agences du système des Nations Unies (SNU). Il participe d'une logique de régionalisation du plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) et vise l'atteinte des résultats clés suivants : i) une amélioration de la sécurité alimentaire ; ii) un changement de comportement favorable à l'utilisation de services sociaux de base de qualité et à la maîtrise de la croissance démographique ; iii) une consolidation de la gouvernance locale et enfin ; iv) la création des conditions pour une participation équitable des citoyens aux processus de prise de décision et à l'exercice du contrôle citoyen dans la région de Maradi. Le volume des ressources programmables est de 98,4 millions de dollars auxquels s'ajoutent 6,54 millions de dollars US du Luxembourg. Aligné sur l'UNDAF 2009-2013, le programme conjoint Maradi a pris fin avec ce dernier.

Sur la base, i) des enseignements tirés de la mise en œuvre de ce programme, ii) de l'UNDAF 2014-2018 aligné sur le PDES 2012-2015 intégrant entre autres l'Initiative 3N, iii) du plan d'action de la résilience, iv) de l'approche commune de convergences, l'Equipe de Pays s'est engagée à mobiliser ses efforts et à concentrer ses appuis aux communes de convergence. Se faisant, l'Equipe de Pays s'est dotée d'un outil novateur, fédérateur, consensuel, participatif visant le renforcement de la résilience des communautés ciblées.

A la faveur du financement du Luxembourg, les appuis seront concentrés au niveau des communes de convergence identifiées pour l'année 2015.

Le présent addendum formulé sur la base de la note conceptuelle transmise par l'Equipe de Pays au Luxembourg qui l'a au demeurant approuvé est structuré autour des parties suivantes : i) contexte et analyse de la situation ; ii) stratégie de mise en œuvre et cadre des résultats ; iii) coordination et mécanismes de gestion du programme ; iv) estimation des besoins et ressources du programme.

II. Contexte et Analyse de la situation

La région de Maradi, située au centre sud du territoire nigérien, couvre une superficie de 41.796 km², soit 3,3% de la superficie du Niger et rassemble 19,9% de la population totale, faisant de Maradi, l'une des régions les plus peuplées du Niger avec 3.404.645 habitants (RGPH, 2013). Dans sa partie Sud, la région est frontalière au Nigeria sur environ 150 km. Elle est limitée à l'Est et au Nord, par la région de Zinder et à l'Ouest et au Nord par la région de Tahoua. Sur le plan administratif, la région est subdivisée en huit (8) départements: Bermo, Dakoro, Gazaoua Guidan Roudji, Tessaoua, Mayayi, Aguié et Madarounfa. Du point de vue



de la décentralisation, la région compte 38 communes rurales et 9 communes urbaines. La région de Maradi bat le record de pauvreté au Niger avec 57,8% de personnes identifiées comme étant pauvres (Enquête ECVMA, 2011).

Nonobstant une sensible amélioration des indicateurs socio-économiques et démographiques, ceux-ci, pour les plus significatifs restent en deçà de la moyenne nationale. Par exemple, la région de Maradi est l'une des plus pauvres du Niger avec plus de la moitié de la population considérée comme pauvre. La région enregistre également une prévalence de la malnutrition chronique de 53,5% pour une moyenne nationale de 43. Sur le plan sanitaire, le pourcentage des naissances ayant eu lieu dans un établissement sanitaire est de 27 contre 30 au niveau national. Le taux brut de scolarisation au primaire est de 82,7% contre 87,6% au niveau national et chute à 4,62% pour l'enseignement secondaire contre 19,8% pour l'ensemble du pays. Il appert donc qu'en dépit des avancées enregistrées, les défis restent persistants.

L'Equipe de pays a aussi tiré des enseignements de l'exécution du PCM. Ces enseignements se présentent comme suit : i) tenant compte des défis en matière de développement relevés, il s'avère nécessaire de poursuivre et renforcer les interventions mais suivant une démarche plus opérationnelle et pragmatique ; ii) l'approche basée sur la coordination des activités et la concentration géographique des interventions dans les mêmes localités est pertinente et mérite d'être renforcée en mettant l'accent sur la résilience des communautés et des institutions afin d'obtenir un impact plus significatif sur la réduction de la pauvreté; iii) le système de suivi-évaluation doit être amélioré afin de mieux apprécier les réalisations.

Dans la foulée, le gouvernement du Niger et le SNU ont formulé le nouvel UNDAF 2014-2018 aligné sur le PDES et centré sur trois domaines de coopération prioritaires : i) Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; ii) Développement social et Capital humain; iii) Gouvernance-paix-sécurité.

Tenant compte des défis persistants dans la région de Maradi, de la nécessité de mettre en place une stratégie de renforcement de la résilience des communautés, et à titre de contribution à l'atteinte des objectifs du PDES 2012-2015 et de l'UNDAF 2014-2018, l'Equipe de Pays des Nations Unies au Niger a inscrit la résilience au centre de la nouvelle programmation conjointe dans la Région de Maradi.

III. Stratégie et cadre des Résultats

Cette section présente la stratégie de mise en œuvre du programme, les communes de convergence identifiées et le cadre des résultats du programme.

3.1. Stratégie de mise en œuvre

Les interventions seront articulées autour d'une approche basée sur le concept de «**Communes de Convergence** ». Ce concept place les communautés, les collectivités locales et leurs élus au cœur du processus de programmation, dans le cadre fédérateur du PDC (Plan



de développement communal), et des plans annuels d'investissement des communes. Une telle approche requiert de l'ensemble « des acteurs partageant des objectifs et des intérêts communs ou convergents, d'intervenir de manière concertée et coordonnée dans une commune, en vue d'accroître l'impact de leurs actions sur le bien-être économique et social des populations, de renforcer la résilience et la cohésion sociale des communautés, par rapport à une situation où elles mèneraient leurs activités isolément et de manière dispersée ».

L'importance de ce concept se situe à trois niveaux: i) outil privilégié d'animation du pilotage des économies à l'échelle des communes, ainsi que de la gouvernance locale; ii) cadre de programmation décentralisé et participatif, avec une forte appropriation (*ownership*) des collectivités locales ; iii) mise en collaboration et cohérence des interventions des acteurs humanitaires et de développement, ainsi que du secteur privé.

Suivant une **approche programme**, les communes de convergence organisent ainsi, la coopération et la synergie des acteurs autour d'interventions complémentaires et convergentes dans le même espace territorial, pour atteindre des effets qui ne seraient pas accessibles autrement. Ces communes de convergence sont identifiées sur la base de critères conjointement définis avec le gouvernement du Niger, les autorités élues et les agences. Ces critères, entre autres, sont : (i) le degré de vulnérabilité analysé à travers des indicateurs socio-économiques ; (ii) le profil des zones à travers le mode de vie des populations et les moyens d'existence ; (iii) la convergence géographique et les synergies existantes entre les agences : prise en compte des opportunités relatives aux programmes/projets en cours dans les communes (financés par ces agences ou par d'autres partenaires financiers).

L'approche sous tendant la mise en œuvre d'une programmation conjointe des agences des Nations Unies dans les communes de convergence dans la région de Maradi repose sur les principes suivants :

- Flexibilité : l'adaptation des modalités de programmation conjointe aux réalités du terrain et aux besoins pour permettre aux acteurs d'intervenir de façon efficiente. Cette flexibilité permettra de développer une **planification conjointe, bisannuelle et glissante**.
- Efficacité : sur la base des avantages comparatifs des agences, la mise en œuvre des actions se fera en renforçant l'articulation entre les actions d'urgence, de relèvement et de développement.
- Engagement : les agences partenaires s'engageront de façon volontaire dans le processus de programmation.
- Coordination : les mécanismes de coordination du programme seront allégés avec une responsabilisation accrue des agences participantes et une participation active des conseils communaux.



3.2. Les communes de Convergence retenues

L'identification des communes de convergence constitue le point de départ de la planification conjointe inter-agences. En partenariat avec l'Initiative 3N, une première série de communes de convergence pour la mise en œuvre de la composante résilience ont été identifiées au niveau de la région de Maradi. Ces communes sont situées au niveau de quatre (4) départements et classés en fonction de leur extrême vulnérabilité, de l'accès et de l'utilisation des services sociaux de base. Ce classement a permis de retenir la première série de communes ci-dessous :

Départements	Communes
Communes de priorité 1 (2014)	
Madarounfa	Djirataoua
Mayahi	Guidan Amoumoune
Communes De Priorité 2 (2015)	
Mayahi	Cu Mayahi
Communes De Priorité 3 (2016)	
Dakoro	Cu Dakoro
Dakoro	Kornaka
Dakoro	Dan goulbi
Guidan-Roundji	Chadakori
Madarounfa	Gabi
Madarounfa	Sarkin yamma

Pour cette année 2015, le SNU concentrera ses efforts dans les communes de convergence suivantes : Guidan Amoumoune, Jirataoua et Mayahi.

La recherche de synergie sera étendue aux autres partenaires techniques et financiers et aux autres communes de la région. Le SNU dispose, d'ores et déjà, d'un potentiel réel avec par exemple, une couverture totale des communes du département de Mayahi par l'UNCDF pour les actions de développement local et de finance inclusive et celles du département de Dakoro par le PNUD pour les activités de changement climatique. Les autres agences du SNU notamment le FIDA, le PAM, l'UNFPA, l'UNICEF et l'OMS interviennent également dans les communes visées dans les secteurs du renforcement des capacités de production, de l'accès et de l'utilisation des services sociaux de base.

3.3. Cadre des résultats

Les résultats attendus de l'intervention conjointe dans la région de Maradi portent sur une plus grande résilience des communautés et une capacité renforcée des institutions y contribuant avec la mise en œuvre d'un paquet d'intervention cohérent et synergique à la faveur du plan d'action résilience de l'UNDAF. Il s'agira donc pour le SNU de promouvoir le



renforcement de la résilience à travers les axes d'interventions clés suivants: i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) la prévention et la gestion des risques de catastrophes; iii) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; iv) la restauration et le développement des moyens de subsistance et de réduction de la pauvreté; v) la protection sociale; vi) le renforcement des capacités des institutions locales en prévention et gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles; vii) le transfert des compétences aux institutions locales de vulgarisation pour améliorer la production agro-pastorale et l'état nutritionnel des populations ; viii) le renforcement des capacités des institutions locales en gestion environnementale et la mise à leur disposition de mécanismes de financements appropriés pour la gestion durable de l'environnement ; ix) l'amélioration de l'accès durable et varié pour les populations aux services financiers et ; x) le renforcement des systèmes de santé. En outre, tenant compte des besoins spécifiques identifiés dans les plans de développement communaux, un paquet d'interventions en lien avec le renforcement de l'accès et de l'utilisation des services sociaux de base incluant la maîtrise de la croissance démographique et de la gouvernance, sera mis en place.

Ces axes d'intervention ont été priorisés pour chacune des trois communes ciblées, en concertation avec lesdites communes et les autres intervenants lors des ateliers de planification. Ainsi les interventions sont regroupées dans les secteurs clés suivants : i) intensification/ diversification agricole et pastorale ; ii) Eau, Hygiène et Assainissement ; iii) Réduction de la prévalence de la malnutrition ; iv) Communication pour le Développement ; v) Education ; vi) protection ; vii) jeunesse ; viii) protection sociale et ix) gouvernance locale.

Les plans d'action des trois communes ciblées constituent la matrice des résultats attendus et sont consolidés dans le tableau ci-dessous. Les montants indiqués concernent uniquement les ressources du Luxembourg :



Plan d'action annuel 2015 de la commune de Guidan Amoumoune

Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences									
			Total	FAO	PAM	UNI- CEF	PNUD	UNCDF	ONU- FEMMES	UNFPA	OMS	BCR
Intensification/ diversification agricole et pastorale												
Contribution à la maison du paysan	66 000 000	137 500	110 960	110 960								
Dotation en semences d'urgence (Zones vulnérables)	10 000 000	20 833										
Disponibilité de semences améliorées et adaptées	13 000 000	27 083	15 707	15 707								
Agriculture, Elevage et autres	104 502 000	217 713										
Aménagement agricole et recherche	33 430 560	69 647										
Reconstitution du cheptel	15 670 000	32 646										
Structuration/redynamisation des organisations paysannes	3 600 000	7 500	50 000				50 000					
Sensibilisation sur la régénération naturelle assistée et le défrichage amélioré	3 600 000	7 500										
Vulgarisation sur les foyers améliorés	1 300 000	2 708										



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences									
			Total	FAO	PAM	UNI-CEF	PNUD	UNCDF	ONU-FEMMES	UNFPA	OMS	BCR
Production et plantation de plants	1 000 000	2 083										
Renforcement de commission foncière communale et de base	660 000	1 375										
Mettre en place 61 COFOB	3 000 000	6 250										
Vulgarisation des textes sur la gestion des ressources naturelles	3 000 000	6 250										
Identification, Balisage des couloirs de passage, des aires de pâturages et des espaces forestiers	25 800 000	53 750										
Sous/total	284 562 560	592 839										
Eau, hygiène et assainissement												
Infrastructures	391 400 000	815 417	8 250						8 250			
Gestion des Mini-AEP par les délégataires	7 000 000	14 583										
Fonctionnement des structures de gestion des points d'eaux	19 250 000	40 104										
Promotion de l'hygiène et de traitement de l'eau à domicile	2 000 000	4 167										



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences										
			Total	FAO	PAM	UNI-CEF	PNUD	UNCDF	ONU-FEMMES	UNFPA	OMS	BCR	
Eau Hygiène et assainissement dans les écoles et centres de santé	10 000 000	20 833	12 000							12 000			
Assainissement	7 500 000	15 625											
Sous total	437 150 000	910 729											
Santé													
Santé	162 636 920	338 827											
Renforcement de la prévention de la transmission mère –enfant du VIH			7 500									7 500	
Renforcement de la stratégie de vaccination avancée			8 000									8 000	
Renforcement de la stratégie de vaccination mobile			8 000									8 000	
Formation en SIMR/RSI 2005			2 500									2 500	
Sous total	162 636 920	338 827											
Nutrition													
Appui au système de santé	4 752 000	9 900											
Prévention de toutes les formes de malnutrition	75 600 000	157 500											
Prise en charge de la malnutrition aigue	134 696 500	280 618	305 894		91 148	214 746							
Intégration de l'enseignement de la nutrition dans les curri-			10 000									10 000	



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences									
			Total	FAO	PAM	UNI-CEF	PNUD	UNCDF	ONU-FEMMES	UNFPA	OMS	BCR
cula des écoles primaires												
Réhabilitation/ aménagements maternités			154 864								154 864	
Centres DBC pour promotion PF			4 500								4 500	
Ecoles des maris pour promotion réduction mortalité maternelle			75 000								75 000	
Sous total	215 048 500	448 018										
Communication pour le Développement (C4D): Promotion du changement social et de l'évolution des comportements												
Activités de communication interpersonnelle et Dialogue communautaire pour le changement de comportement	25 500 000	51 000	20 000							20 000		
Promotion des PFE à travers le Plaidoyer et Mobilisation sociale,	780 870 840	1 624 689										
Aménagements espaces sûrs pour autonomisation des adolescentes			121 680								121 680	
Sous total	806 370 840	1 675 689										
Education												
Améliorer l'accès et la qualité de l'éducation	218 003 250	404 835	179 246			179 246						



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences										
			Total	FAO	PAM	UNI-CEF	PNUD	UNCDF	ONU-FEMMES	UNFPA	OMS	BCR	
Dotation en kits scolaires et construction	19 875 000	37 847											
Scolarisation de la jeune fille	1 044 249 090	2 118 371											
Sous total	1 282 127 340	2 561 053											
Protection													
Renforcement des capacités de prévention et réponse en protection de l'enfant au niveau communautaire	49 820 000	103 792											
Renforcement du système d'état civil	17 750 000	36 979											
Sous total	67 570 000	140 771											
Jeunesse													
Création des structures des jeunes	4 500 000	9 000											
Renforcement des capacités	7 900 000	15 800											
Sous total	12 400 000	24 800											
Gouvernance Locale													
Renforcement des capacités des conseils communaux (planification, suivi et évaluation participatifs; rôles et responsabilités etc.)	67 258 607	140 122	12 125							12 125			



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences										
			Total	FAO	PAM	UNI-CEF	PNUD	UNCDF	ONU-FEMMES	UNFPA	OMS	BCR	
Renforcement des capacités des cadres régionaux sur les enjeux du dividende démographique			4 000								4000		
Sous total	67 258 607	140 122											

PLAN D'ACTION ANNUEL 2015 DE LA COMMUNE DE JIRATAOUA 2015

Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences										
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONU-FEMMES	UNFPA	OMS	BCR	
Intensification/ diversification agricole et pastorale													
Amélioration de la production agro-sylvo-pastorale/Appui à la maison du paysan	505 149 500	1 010 299	272 800	110 960				150 325					
Promotion Agriculture, élevage et autres activités	28 000 000	56 000	58 000	58 000									
Promotion des APP dans écoles (jardins scolaires, Aviculture, etc.)	182 845 000	365 690											
Sous Total	715 994 500	1 431 989											
Eau, Hygiène et Assainissement													



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences									
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONUFE MMES	UNFPA	OMS	BCR
Améliorer l'accessibilité à l'eau de consommations	890 544 340	1 781 089										
Mise en place et dynamisation des comités de gestion des points d'eau	4 000 000	8 000										
Promotion de l'hygiène et de traitement de l'eau à domicile	2 000 000	4 000	4 000							4 000		
Assainissement dans les écoles	43 895 000	87 790										
Assainissement dans les centres de santé	40 000 000	80 000										
Améliorer l'hygiène environnementale	12 000 000	24 000										
Sous Total	992 439 340	1 984 879										
Santé												
Amélioration de la santé de population	140 644 066	318 828										
Renforcement de la prévention de la transmission mère –enfant du VIH			7 500								7 500	
Renforcement de la stratégie de vaccination avancée			8 000								8 000	
Renforcement de la stratégie de vaccination mobile			8 000								8 000	
Formation en SIMR/RSI 2005			2 500								2 500	
Sous Total	140 644 066	318 828										
Réduction de la prévalence de la malnutrition												
Appui au renforcement du système de santé	4 700 000	9 400										



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences									
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONUFE MMES	UNFPA	OMS	BCR
Réduction de la prévalence de toutes les formes de la malnutrition	117 377 000	234 754	287 516		87 516	200 000						
Intégration de l'enseignement de la nutrition dans les curricula des écoles primaires			8 000								8 000	
Sous Total	122 077 000	244 154										
Communication pour le Développement												
Promotion du changement social et de l'évolution des comportements	47 861 095	85 722										
Sous Total	47 861 095	85 722										
Education												
Recrutement, formation et encadrement pédagogique des enseignants et professeurs et dotation en motos DT125 et matériels didactiques pour l'encadrement pédagogique	226 424 680	425 349	33 742		33 742							
Sous Total	226 424 680	425 349										
Protection												
Renforcement des capacités de prévention et réponse en protection de l'enfant au niveau communautaire	49 320 000	98 640										
Evènements spéciaux	1 500 000	3 000										



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Fonds Luxembourg/Agences									
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONUFE MMES	UNFPA	OMS	BCR
Renforcement du système d'état civil	38 350 000	76 700										
Sous Total	89 170 000	178 340										
Promotion de la jeunesse												
Renforcement des capacités	7 915 800	15 800	20 000				20 000					
Sous total	7 915 800	15 800										
Politique sociale												
Appui à la politique sociale	14 500 000	29 000										
Sous total	14 500 000	29 000										
Gouvernance												
Renforcement des capacités des conseils communaux (planification, suivi et évaluation participatifs; rôles et responsabilités etc.)	33 100 000	66 742	12 125						12 125			
Equipements	30 750 000	61 500										
Appui à la politique de Protection sociale	10 000 000	20 000										
Mobilisation des ressources	5 000 000	10 000										
Sous total	78 850 000	158 242										

**PLAN D'ACTION ANNUEL 2015 DE LA COMMUNE DE MAYAHI**

Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Agences (Fonds Luxembourg)									
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONU FEMMES	UNFPA	OMS	BCR
Intensification/ diversification agricole et pastorale												
Contribution à la maison du paysan	343 500 000	687 000	256 959	110 959				130 000				
Agriculture, Elevage et autres	10 000 000	20 000										
Agriculture, Elevage, Aménagement agricoles et recherche, autres	264 635 040	529 270	63 017	26 294				36 723				
Sous total	618 135 040	1 236 270										
Eau, hygiène et assainissement												
Infrastructures	635 000 000	1 270 000										
Amélioration du fonctionnement des structures de gestion des points d'eaux	3 800 000	7 600										
Promotion de l'hygiène et de traitement de l'eau à domicile	7 650 000	15 300	8 000						8 000			
Eau Hygiène et assainissement dans les écoles et centres de santé	58 000 000	116 000	8 000						8 000			
Promotion de l'ATPC	6 500 000	13 000										
Construction de latrines en matériaux définitifs	80 750 000	161 500										
Sous total	791 700 000	1 583 400										



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Agences (Fonds Luxembourg)									
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONU FEMMES	UNFPA	OMS	BCR
Santé												
Renforcement de la stratégie de vaccination avancée			10 000								10 000	
Renforcement de la stratégie de vaccination mobile			10 000								10 000	
Formation en SIMR/RSI 2005												
Construction et / ou Réhabilitation	54 056 549	108 113										
Renforcement du système de santé	86 793 207	173 586										
Renforcement de la prévention de la transmission du VIH de la Mère à l'enfant			25 000								25 000	
Renforcement du système de prise en charge des PVVIH			10 000								10 000	
Sous total	140 849 756	281 700										
Nutrition												
Prise en charge de la malnutrition aigue	106 606 117	213 212	306 967		106 697	200 000						
Prise en charge des complications médicales de la malnutrition aigue			10 000								10 000	
Prévention de toutes les formes de la sous-nutrition	45 617 203	91 234										



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Agences (Fonds Luxembourg)										
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONU FEMMES	UNFPA	OMS	BCR	
Intégration de l'enseignement de la nutrition dans les curricula des écoles primaires de la commune de Mayahi)			15 000									15 000	
Supplémentation des enfants moins de 5 ans en micronutriments	7 233 210	14 466											
Renforcement du système de santé	5 803 321	11 607											
Renforcement des capacités de coordination dans le domaine de la nutrition	1 800 000	3 600											
Sous total	167 059 850	334 120											
Communication pour le Développement (C4D): Promotion du changement social et de l'évolution des comportements													
Activités de communication interpersonnelle et Dialogue communautaire pour le changement de comportement	21 000 000	42 000	10 000							10 000			
Mobilisation sociale à travers les médias	6 000 000	12 000											
Renforcement des capacités des structures communautaires en éducation nutritionnelle	4 000 000	8 000											
Suivi et Supervision des activités PFE	3 000 000	6 000											
Sous total	34 000 000	68 000											
Education													



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Agences (Fonds Luxembourg)										
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONU FEMMES	UNFPA	OMS	BCR	
Renforcement des capacités	72 195 000	144 390											
Réhabilitation	169 182 500	338 365											
Dotation en kits scolaires	454 556 000	909 112											
Sous scolarisation de la jeune fille	10 000 000	20 000											
Appui aux centres Alpha	5 600 000	11 200											
Supervision	25 000 000	50 000											
Sous total	736 533 500	1 473 067											
Protection													
Renforcement des capacités de prévention et réponse en protection de l'enfant au niveau communautaire	45 880 000	91 760											
Renforcement du système d'état civil	8 450 000	16 900											
Jeunesse													
Création des structures des jeunes	18 600 000	37 200	28 250				20 000	8 250					
Renforcement des capacités	90 500 000	181 000											
Sous total	109 100 000	218 200											
Protection sociale													
Appuyer les initiatives de protection sociale	66 380 000	132 760											



Priorités	Coût (F CFA)	Coût (US\$)	Agences (Fonds Luxembourg)									
			Total	FAO	PAM	UNICEF	PNUD	UNCDF	ONU FEMMES	UNFPA	OMS	BCR
Sous total	66 380 000	132 760										
Gouvernance Locale												
Renforcement des capacités des conseils communaux (planification, suivi et évaluation participatifs; rôles et responsabilités etc.)	65 220 000	130 940	13 750							13 750		
Sous total	65 220 000	130 940										

IV. Coordination et mécanismes de gestion du programme

Cette section présente les mécanismes de coordination du programme, le système de suivi et évaluation mis en place, les arrangements de gestion et le partenariat stratégique autour du programme.

IV.1. Mécanismes de coordination

Les mécanismes de coordination de la composante résilience s'inspirent largement du dispositif mis en place par le SNU pour la Coordination de l'UNDAF 2014-2018. Ceux-ci sont alignés sur les mécanismes nationaux de coordination en vue d'assurer une meilleure implication et appropriation nationale.

Les mécanismes de coordination ont été établis au niveau communal, régional et national. Ces mécanismes sont placés sous le leadership conjoint des autorités et du SNU. En outre, tenant compte de l'importance accordée au renforcement de la résilience des communautés par le SNU, un groupe technique interne a été mis en place.

Le premier niveau de coordination se situe au niveau communal dans l'esprit de l'approche « communes de convergence ». Une planification conjointe des paquets d'intervention a été menée en lien avec les priorités de la commune et les Plans de Développement Communaux (PDC). Afin de mettre l'accent sur les résultats, les modalités d'intervention feront l'objet d'un Accord signé entre tous les intervenants et la commune. Au niveau de chaque commune, en fonction du paquet d'interventions mis en place et de la présence physique, une agence participante assurera le lead pour l'appui aux communes dans la coordination des interventions. A cet effet, un cadre de concertation et un comité conjoint technique regroupant les services techniques locaux, les VNU nationaux, les appelés du service civique, les coordonnateurs régionaux 3N et les facilitateurs REACH seront mis en place afin de faciliter la planification, le suivi et la coordination. Le cadre de concertation se réunira au moins deux fois par an pour la formulation des plans de travail et leur revue sur la base des PDC. Les agences se concerteront en vue de renforcer la synergie, la complémentarité et la cohérence de leurs interventions au sein des coordinations régionales inter-agences mises en place.

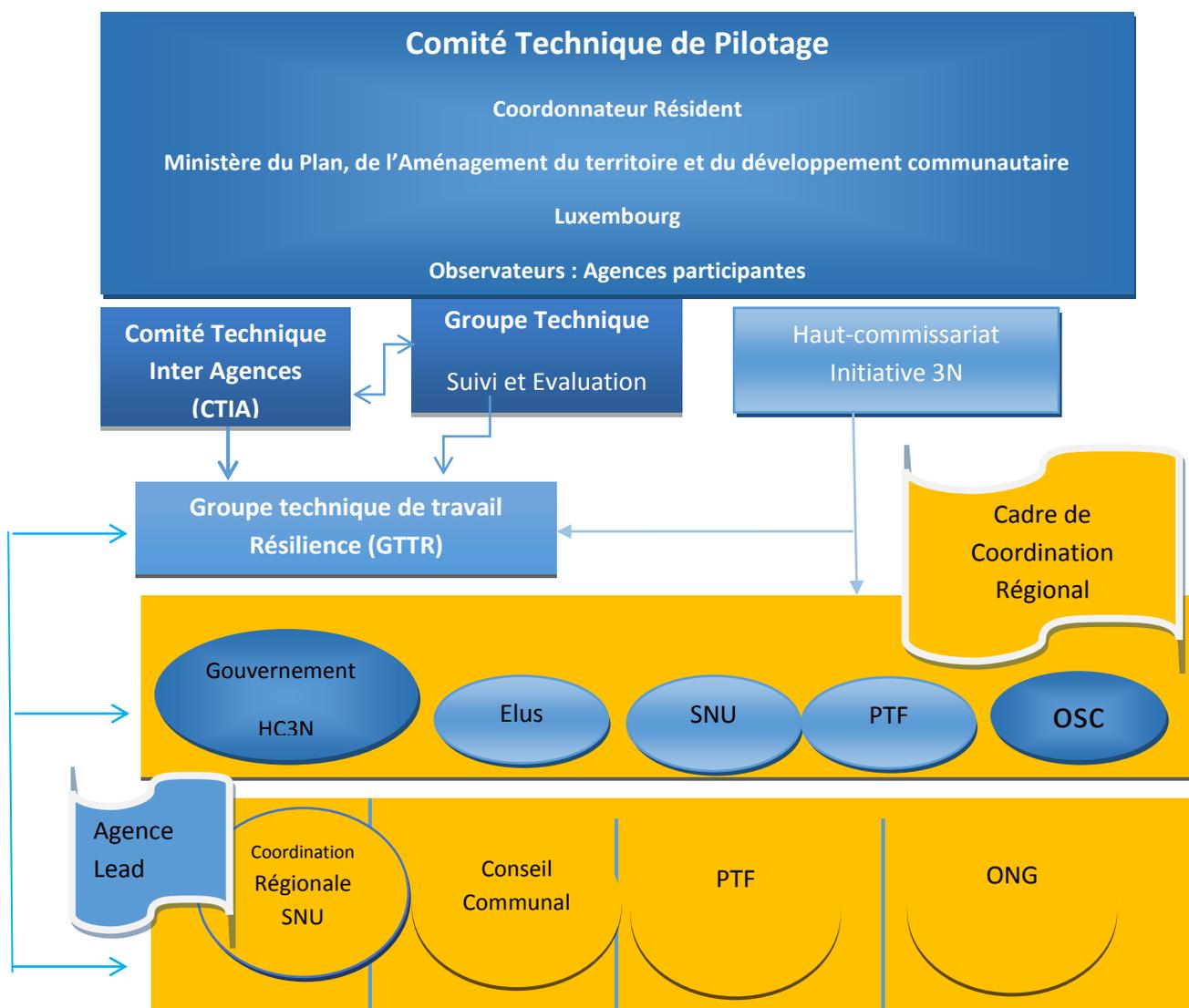
Au niveau régional, une fois par an, une rencontre aura lieu entre tous les partenaires notamment les cadres de concertation concernés, les agences des NU, le Haut-Commissariat à l'Initiative 3 N, les cadres techniques régionaux, les autres partenaires techniques et financiers, les autorités administratives, notamment le Gouverneur, le Conseil Régional, la société civile, les ONG, les autorités traditionnelles et religieuses, pour apprécier les résultats obtenus et faire des recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre, et de partager les expériences et meilleures pratiques.

Au niveau national, pour rappel, l'ancrage institutionnel de l'UNDAF 2014-2018 est le ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire. Du reste, son Ministre copréside le comité de pilotage du PCM avec le Coordonnateur Résident, le Luxembourg en tant que membre et les agences participantes en tant qu'observateurs.

La coordination globale de la mise en œuvre de l'approche des communes de convergence est assumée par le Haut-Commissariat à l'Initiative 3 N. Il assurera la revue annuelle des interventions, en partenariat avec les organisations participantes et les comités conjoints techniques, et en s'appuyant également sur les revues régionales et la prise en compte des résultats dans le cadre des revues annuelles du plan-cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF 2014-2018).

Toujours au niveau national, au sein du SNU, le Groupe Technique de Travail Résilience placé, sous la supervision du Comité Technique Inter-agences (CTIA), avec l'appui du groupe suivi – évaluation et du Bureau du Coordinateur Résident, sera chargé du suivi de la mise en œuvre du paquet d'interventions. Le CTIA rendra compte régulièrement à l'Equipe Pays regroupant les Chefs d'Agence.

Schéma : Mécanismes de Coordination



IV.2. Suivi - Evaluation et Rapportage

Se fondant sur les principes de la gestion axée sur les résultats et sur la base des mécanismes de coordination mis en place, le suivi et l'évaluation des interventions entreprises seront promus de façon conjointe et intégrée. D'ores et déjà, une enquête de base dans les communes de convergence est en cours de réalisation et les premiers résultats sont disponibles. Cette enquête permettra de disposer de données de référence pour les indicateurs retenus.

Le système de suivi mis en place s'établit comme suit : i) les revues semestrielles des PDC au niveau communal ; ii) les revues annuelles au niveau régional ; iii) les revues organisées par le HC3N au niveau national ; iv) le suivi interne par les agences des activités mises en place. En outre, l'INS sera encouragé à développer une base de données MaradiInfo qui sur la base des indicateurs retenus et dont l'enquête de base pour la collecte, a au demeurant démarré.

Au vu du caractère novateur de l'approche, une évaluation aura lieu en 2015 pour tirer les leçons de la mise en œuvre et apprécier les résultats obtenus.

La reddition des comptes est organisée comme suit :

- Chaque agence lead transmettra le rapport de revue semestriel au CTIA (à travers le groupe de travail résilience) chargé de les analyser et de faire les recommandations idoines à l'Equipe de Pays ;
- Un rapport annuel sera élaboré et transmis au Luxembourg et au Multi-donor Trust Fund (MDTF).

IV.3. Arrangements de Gestion

Les interventions conjointes du SNU en appui au renforcement de la résilience dans la Région de Maradi sont mises en œuvre dans le cadre des plans d'action des communes de convergence validés par tous les partenaires. De manière générale, les agences de mise en œuvre privilégient la modalité de mise en œuvre nationale (NIM). S'agissant plus spécifiquement de l'appui du Luxembourg, la gestion canalisée des fonds telle que prescrite par les directives de programmation conjointe sera retenue et le PNUD, à travers le MPTF, jouera le rôle d'agent administratif.

Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans le cadre du fonds Luxembourgeois sont décrits ci-dessous :

- Le PNUD, en tant qu'agent administratif, il : i) établira un registre comptable distinct, en accord avec son règlement financier et ses règles de gestion financières dans ses comptes sous l'égide du Multi-Partner Trust Fund (MPTF) ; ii) effectuera des décaissements sur le Compte du Programme conjoint à partir des instructions reçues du Comité Directeur du Programme conjoint, conformément au budget présenté dans le Document de Programme conjoint ; iii) produira les rapports financiers et les rapports d'avancement à

transmettre au bailleur de fonds, en l'occurrence, le Luxembourg. Ainsi, une lettre d'accord sera signée entre le Luxembourg et le PNUD et qui mettra l'accent sur : i) le décaissement de fonds en faveur des Organisations du système des Nations Unies participantes ; ii) l'exécution des interventions conjointes ; iii) la reddition des comptes, le suivi et évaluation ; iv) la communication et ; v) les dispositions légales régissant l'accord.

- Les agences participantes signeront, quant à elles, un Memorandum of Understanding (MoU) avec le PNUD. Pour l'essentiel, le MoU mettra l'accent sur : i) la gestion, l'utilisation et le délai d'engagement des ressources financières; ii) la conduite des activités envisagées; iii) la production des rapports semestriels et annuels des activités menées par les agences participantes.
- Les communes de convergences, les ONG et les structures déconcentrées interviendront sur la base des modalités NIM et en fonction des procédures internes de chacune des agences participantes.

V. Partenariat et Budget

V.1. Partenariat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante résilience de l'UNDAF au niveau national, le SNU envisage d'investir 683 millions de dollars US dont 614 millions de dollars à mobiliser sur la période 2014-2018. S'agissant de la contribution du Luxembourg, il est attendu un financement à hauteur de 2.705.000 USD. En outre, des partenariats élargis et renforcés seront promus afin d'impulser une masse critique d'interventions de nature à avoir un effet durable sur les progrès économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Les agences, sur la base de leur mandat respectif et de leurs avantages comparatifs, contribueront au renforcement de la résilience dans les communes de convergence à travers des actions ciblées, intégrées et complémentaires. Ainsi :

- La FAO contribuera au renforcement des dispositifs de sécurisation alimentaire à travers la mise en place des banques, à l'amélioration de la nutrition et au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des producteurs ;
- Le PAM contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans et autour de l'école tout en renforçant les capacités des ménages à générer des revenus ;
- L'UNCDF appuiera l'accessibilité des plus vulnérables aux services financiers décentralisés qui se verront renforcés; et l'amélioration de la nutrition.
- Le PNUD contribuera au renforcement des capacités de gouvernance locale, l'installation des radios communautaires, l'accès des communautés à l'énergie renouvelable, au renforcement des capacités d'adaptation des ménages et des

communautés au changement climatique, et au renforcement des capacités des institutions à la réduction des risques et catastrophes.

- L’OMS contribuera au renforcement des capacités des structures et des agents de santé en vue d’une meilleure prise en charge de la santé des populations dans les différentes communes. A cet effet, l’OMS, en collaboration avec les autres partenaires, appuiera la mise en œuvre des différentes interventions en matière de santé tant sur l’aspect préventif et promotionnel que sur l’aspect curatif concernant les différentes pathologies enregistrées dans ces communes. Elle interviendra aussi en matière de surveillance des maladies, de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (épidémies, conséquences sanitaires des catastrophes naturelles ou provoquées).
- L’ONU-Femmes assurera la prise en compte du genre en tant qu’axe transversal dans les interventions conjointes en contribuant à une meilleure compréhension des déterminants de genre et leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement des capacités des ménages et des producteurs en vue de combler les gaps identifiés, et au besoin, à l’affinage du ciblage des ménages pour tenir compte des vulnérabilités sexo-spécifiques, de statut et de position. Elle visera aussi la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière d’assainissement et d’hygiène dans les lois, règlements et budget liés, dans l’élaboration des plans de développements communaux.
- L’UNFPA appuiera : i) l’extension des structures de soins obstétricaux avec la réhabilitation des services de maternité dans les communes de Guidan Amoumane, Djirataoua, Chadakori, Kizon kourégué, Maijirgui, Dan Issa et Gazaoua ; ii) le renforcement du plateau technique à travers la dotation des centres de santé en intrants de santé de la reproduction, matériel et équipements techniques ; iii) le renforcement des compétences afin de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile à travers l’amélioration des connaissances, attitudes et aptitudes des prestataires en offre de services de PF de qualité ; iv) l’amélioration de l’approvisionnement des produits SR de qualité ; v) la prévention des mariages précoces et les grossesses chez les adolescentes par le renforcement de l’accès aux informations et services liés à leur santé sexuelle et reproductive y compris le VIH/sida et la protection de la violence basée sur le genre ; vi) l’extension de l’initiative «Écoles des Maris» qui implique les hommes dans la promotion de la santé des femmes et des filles.
- L’UNICEF contribuera à la mise en œuvre d’un paquet intégré d’interventions dans les domaines suivants : i) Santé : à travers l’amélioration de l’offre et de la qualité des services de santé, la promotion de l’ATPC, l’amélioration de l’accès à l’eau ; ii) Nutrition : à travers la prise en charge de la malnutrition aigüe modérée et sévère, la promotion des pratiques recommandées d’alimentation du nouveau-né et du jeune enfant ; iii) Education : à travers la promotion de la scolarisation des filles et la promotion de la qualité des apprentissages ; iv) Protection : à travers le renforcement des capacités de prévention et de réponse en protection de l’enfant et le renforcement

du système d'état civil dans les communes ; v) Promotion du changement social et de comportements à travers un renforcement des capacités des acteurs et l'organisation des activités communautaires de promotion des PFE ; et vi) Renforcement des capacités des acteurs communaux en matière de planification, suivi et évaluation participatifs et en protection sociale.

Sans être exhaustifs, l'Equipe de Pays se propose de requérir les compétences existantes en son sein pour renforcer la résilience dans la région de Maradi et plus particulièrement dans les communes de convergence.

V.2. Budget

Ressources mises par les Agences					Ressources Luxembourg	Ressources totales
Agences	Guidan Amoumoune	Djirataoua	CU Mayahi	Total		
FAO	258 876	215 100	335 300	809 276	432 880	1 242 156
PAM	412 914	315 690	1 094 000	1 822 604	498 619	2 321 223
UNICEF	1 202 925	884 638	723 237	2 810 800	614 746	3 425 546
PNUD	125 750	17 280	15 000	158 030	407 047	565 077
UNCDF	47 500		28 000	75 500	16 512	92 012
ONUFEMMES				0	100 000	100 000
UNFPA	200 772	211 911	90 468	503 152	360 043	863 195
OMS			700	700	150 153	150 853
BCR¹					125 000	125 000
Total	2 248 736	1 644 619	2 286 705	6 180 062	2 705 000	8 885 062

¹ Montant destiné à la coordination du programme, au suivi-évaluation, à l'appui aux communes et à la coordination régionale 3N.